



# BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

**BNSSA  
2021/2022**

## PRESENTATION

Le BNSSA est un diplôme délivré par le Ministère de l'Intérieur, permettant à son titulaire de surveiller les baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées et d'assister les maîtres-nageurs-sauveteurs dans les établissements à accès payant. Son titulaire a interdiction d'enseigner contre rémunération.

La durée de validité du diplôme BNSSA est de 5 ans. Le titulaire de ce diplôme qui souhaite en prolonger la validité est soumis tous les 5 ans à une vérification de maintien des acquis.

À l'issue de sa formation, le candidat au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique doit être capable de :

- › Situer son rôle et sa mission ;
- › Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- › Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- › Situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- › Évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- › Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- › Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- › Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

## DEBOUCHES POSSIBLES

### Employeurs potentiels

- › Collectivités territoriales ;
- › Centres de vacances ;
- › Entreprises ;
- › Organismes de loisirs.

### Evolutions possibles

Ce diplôme autorise des fonctions de surveillance, de sauvetage, mais il ne permet pas l'enseignement des activités aquatiques et de la natation. Le BNSSA est un prérequis à l'inscription au BP JEPS Activités Aquatiques et de la Natation.

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- Être âgé(e) d'au moins 17 ans à la date prévue de l'examen (en revanche, délivrance uniquement du diplôme aux candidats majeurs ou mineurs émancipés ayant satisfait aux épreuves de l'examen) ;
- Être titulaire du certificat de compétences de secouriste « PSE1 (premiers secours en équipe de niveau 1) ou d'un titre équivalent à jour de validité ou s'inscrire à la session de formation proposée par le CREPS de la Réunion.

Nouvelle offre de formation pour le CREPS de la Réunion  
Le taux de satisfaction des stagiaires sera connu en 2021/2022.



- Fournir un certificat médical conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation ;
- Fournir une copie de votre pièce d'identité recto/verso en cours de validité.
- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve de réussite aux épreuves de sélection.*
- *Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée avec le référent handicap de l'établissement Mickaël GUIGNE : 0262 94 71 86 - [mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr)*

## CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

### Formation BNSSA\_Parcours initial long (tout public)

Les épreuves de sélection sont constituées d'un parcours continu sur une distance de 125m (départ plongeon, crawl, dos, brasse (75 m), 25m rétropédalage, 25m nage libre avec 10m en immersion complète (apnée) sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui.

### Formation BNSSA\_Parcours initial court (nageurs clubs)

Les épreuves de sélection sont constituées des épreuves de l'examen final avec un barème adapté : Epreuve 1 : entre 2'40 et 3' ; épreuve 2 : entre 4'20 et 5' ; épreuve 3 : action du sauveteur sur le noyé avec sortie de l'eau et conduite à tenir jusqu'à l'arrivée des secours ; épreuve 4 : évaluation diagnostique QCM.

## CONTENU DE LA FORMATION

La formation du BNSSA s'organise autour de 3 blocs de compétences dans le cadre de la surveillance des activités aquatiques, de baignades ou de natation.

**Bloc 1 :** compétence relative à la condition physique et l'aisance aquatique du surveillant sauveteur aquatique (épreuves 1 et 2) ;

**Bloc 2 :** compétence relative aux techniques de sauvetage et de secourisme du surveillant sauveteur aquatique (épreuve 3) ;

**Bloc 3 :** compétence relative aux connaissances réglementaires et pratiques du surveillant sauveteur aquatique (épreuve 4).

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en centre au CREPS de la Réunion (**Parcours initial long** : site de Saint-Denis et **Parcours initial court** : site de Saint-Paul) et dans les piscines de Saint-Denis et de Saint-Paul. Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 6 et 24 inclus. La présence des stagiaires en formation est obligatoire durant tout le long de la formation pour se présenter à l'examen du BNSSA.

**Modalités pédagogiques :** théorie et pratique.

**Techniques pédagogiques :**

- › Etude de cas
- › Exposé, démonstration pratique
- › Apprentissage
- › Tests de performance
- › QCM

## Moyens et outils :

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur portable
- Matériels pédagogiques d'apprentissage, de simulation (mannequin de sauvetage, palmes/masque/tuba, planche, pull-Boy, sac d'intervention PSE1, sifflet, chronomètre, cônes...)

Chaque stagiaire bénéficie d'un accès à la plateforme de FOAD « Claroline Connect » et bénéficie de ses possibilités (annonces, zone de dépôt de documents, contenus à disposition, parcours de formation, quizz, ...).

Evaluation formative tout au long de la formation.

## MODALITES DES SITUATIONS D'EVALUATION CERTIFICATIVES

Annexe I de l'arrêté du 22 juin 2011

### Formation BNSSA parcours initial (long et court)

**Epreuve n°1** : Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 2 minutes et 40 secondes.

**Epreuve n°2** : Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes.

**Epreuve n°3** : Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en toute sécurité selon le protocole d'intervention défini. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

**Epreuve n°4** : Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes. La notation se fait sur un total de quarante points. Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

### Formation BNSSA parcours recyclage (vérification de maintien des acquis)

**Epreuve n°1** : Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 3 minutes lors de la vérification de maintien des acquis.

**Epreuve n°3** : Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en toute sécurité selon le protocole d'intervention défini. Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé. Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve lors de la vérification de maintien des acquis.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Clôture des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Entrée en formation	Fin de la formation	Examen	Effectif mini/maxi	Heures en centre	Durée totale
<b>• Formation BNSSA_Parcours initial long - Ouverture des inscriptions le 3 mai 2021 •</b>							
16 août 2021	4 septembre 2021	11 septembre 2021	18 juin 2022	22 juin 2022	6 à 24	70h	70h
<b>• Formation BNSSA_Parcours initial court - Ouverture des inscriptions le 31 janvier 2022 •</b>							
15 avril 2022	9 mai 2022	23 mai 2022	27 mai 2022	30 mai 2022	6 à 24	40h	40h
<b>• Formation BNSSA_Parcours recyclage - Ouverture des inscriptions le 31 janvier 2022 •</b>							
04 avril 2022	Sur dossier	23 avril 2022	18 juin 2022	22 juin 2022	6 à 24	21h	21h

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

### Frais d'inscription

**Pour l'ensemble des stagiaires** : 30 € (non remboursables)

### Frais pédagogiques

**Pour l'ensemble des stagiaires** :

- Formation BNSSA\_Parcours initial long : 470 €
- Formation BNSSA\_Parcours initial court : 270 €
- Formation BNSSA\_Parcours recyclage : 120 €

**Vous n'êtes pas titulaire du PSE1 ou vous cherchez une formation continue PSE 1 ?**

**Le CREPS de la Réunion vous propose une formation complète regroupant PSE 1/BNSSA parcours initial et FC PSE 1/BNSSA parcours recyclage.**

**Pour plus d'informations sur le PSE 1, rendez-vous sur notre site internet.**

**Pour l'ensemble des stagiaires** :

- Formation BNSSA avec PSE 1 et frais d'inscription\_Parcours initial long : 500 + 350 = 850 €
- Formation BNSSA avec PSE 1 et frais d'inscription\_Parcours initial court : 300 + 350 = 650 €
- Formation BNSSA avec FC PSE 1\_Parcours recyclage : 150 + 80 = 230 €

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- Demandeur d'emploi (prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence) ;
- Mobilisant son compte CPF en saisissant la demande directement : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>;
- Mobilisant le Conseil Régional ;
- Mobilisant l'OPCO (AFDAS, etc....) ;
- Mobilisant le dispositif SESAME ;
- En auto-financement.

## CONTACTS



**Annelise LE MOAL** (référente administrative)

☎ 02.62.94.71.98

@ [annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:annelise.lemoal@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Charles SOUPRAYEN** (responsable de la formation)

☎ 06.16.82.74.54

@ [charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:charles.souprayen@creps-reunion.sports.gouv.fr)



**Mickaël GUIGNE** (référent handicap)

**Accueil de personnes en situation de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

☎ 02.62.94.71.86

@ [mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:mickael.guigne@creps-reunion.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'information ou l'inscription se réalise en ligne (<http://www.creps-reunion.fr>) à partir de la fiche descriptive de la formation visée accompagnée de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée au CREPS de la Réunion, dès réception du dossier complet.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

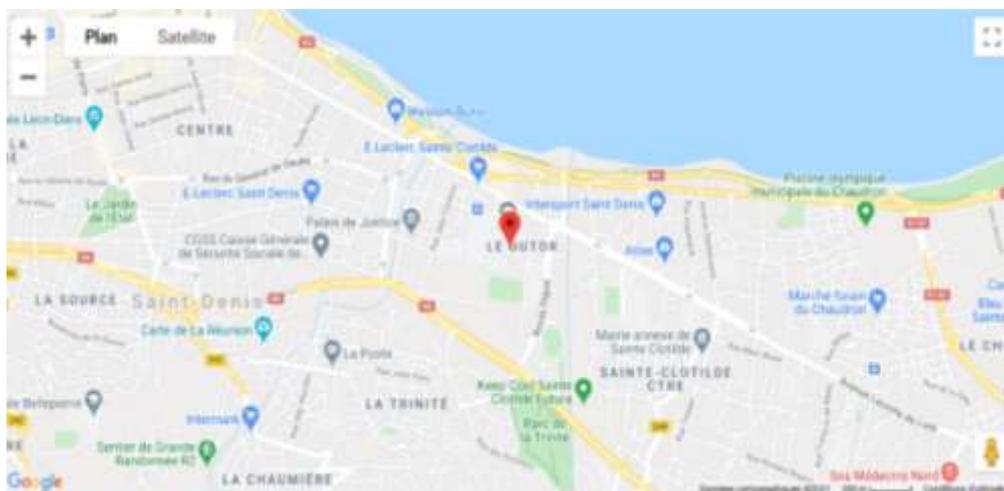
Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation.

### Site de Saint Denis :

- 24 Route Philibert Tsiranana – 97495 Sainte Clotilde
- 02.62.94.71.10 ou 11
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -20.8898031, E 55.4705324

### Vous arrivez en avion :

- Sortie aéroport Saint-Denis Gillot
- Prendre direction Saint-Denis RN2
- Aux feux, à gauche rue Léopold Rambaud
- 1ère à droite rue des Deux Canons
- Aux feux à droite avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
- Au rond-point à gauche, rue "Route Digue"
- Sur la route Digue, 1ère à droite CROS/CREPS tout droit au fond.



### Site de Saint Paul :

- 47 Boulevard du Front de Mer – 97460 Saint Paul
- 02.62.22.53.66
- [accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr](mailto:accueil@creps-reunion.sports.gouv.fr)
- Coordonnées GPS : N -21.001981, E 55.276638

### Vous arrivez en avion :

- Depuis Gillot direction Saint-Denis
- Direction Le Port par la route du littoral

- Direction Saint-Paul
- Sur la RN1 sortie Savannah
- Au rond-point tout droit
- Direction Saint-Paul centre
- Après le pont première rue à droite direction front de mer
- Au rond-point à gauche route du front de mer
- 200 m sur la droite après la médiathèque

